

BELHOMERT-GUÉHOUVILLE

Mairie de Belhomert

19, rue de l'Abbaye 28240 BELHOMERT

2 02.37.37.01.18

mairie.belhomert@wanadoo.fr

ARRETÉ Nº 18/2015 : ANNUE ET RETIPLACE LE Nº 16/2015

PRÉSCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BELHOMERT GUEHOUVILLE

Le Maire de la commune de Belhomert-Guéhouville,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10, L 123-13 et R.123-19;
- ➤ Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement,
- ➤ Vu la délibération n° 31/2014 du conseil municipal, en date du 13 octobre 2014 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation,
- ➤ Vu la délibération n° 03/2015 du conseil municipal en date du 26 mars 2015 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Belhomert-Guéhouville,
- > Vu la notification du projet aux personnes intéressées,
- ➤ Vu la décision en date du 06 mai 2015 de Madame le Président du Tribunal Administratif d'Orléans, désignant Monsieur Denis MACLOUD en qualité de commissaire enquêteur et de Monsieur Albert KATIC en qualité de commissaire enquêteur suppléant,
- > Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de plan local d'urbanisme de la commune de BELHOMERT-GUÉHOUVILLE pour une durée de 32 jours du 10 août 2015 au 10 septembre 2015.

ARTICLE 2:

Monsieur Denis MACLOUD demeurant 3 rue Paul Valéry à CHARTRES 28000 a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Albert KATIC demeurant 18bis rue des Petits Champs à LUISANT 28600 en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 3:

Le dossier de projet de plan local d'urbanisme comportant en annexe les avis des personnes publiques consultées, l'avis de l'Etat, le porter à connaissance de l'Etat, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Belhomert-Guéhouville pendant une durée de 32 jours aux jours et heures habituels d'ouverture à la mairie, du 10 août 2015 au 10 septembre 2015.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : MAIRIE de Belhomert-Guéhouville 19 rue de l'Abbaye – 28240 Belhomert-Guéhouville.

ARTICLE 4:

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les jours et heures suivants :

- Lundi 10 août 2015

de 9h00 à 12h00

- Samedi 22 août 2015

de 9h00 à 12h00

- Jeudi 10 septembre 2015

de 14h00 à 17h00

ARTICLE 5:

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le Maire qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

ARTICLE 6:

Une copie de ce rapport sera communiquée à Monsieur le Préfet du département d'Eure-et-Loir et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

ARTICLE 7:

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les annonces légales de deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Belhomert.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Ampliation du présent arrêté seront adressées à

- Monsieur le Préfet d'Eure & Loir
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à Belhomert-Guéhouville, le 12 juin 2015

Le Maire,

Jean-Louis IGIT